

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 6 février 2009

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
2 février 2009**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 2 février sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Etaient présents : DUBONNET D. – EYMARD R. - JL. GIANNELLONI - C. CORSINI - ANGLADE J. - MERLOZ C. - COTTIN X - PARENDEL B. — GUILLERMIN M. — DAVID D. - ALLEMOZ M. - GRENECHE MH. - BRINGOUD M. - GIRERD-POTIN ME. - FETAZ Y. – DIVERCHY D. – GODDARD D – DEGANIS P. - LABIOD – M. A. VELLARD - P. DELBOS – G. BRULFERT M. formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. BOHORQUEZ – F. VIVET – M. GELLOZ – A. CARPE qui ont donné respectivement procuration à C. CORSINI – A. VELLARD – G. BRULFERT – B. PARENDEL

Absente : C. BLANC

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance

Adoption des procès-verbaux de la séance du 5 janvier 2009. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

En préalable à l'ouverture du Conseil, présentation du :

- Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Maire indique qu'il a souhaité que Chambéry métropole vienne présenter en séance le PLH, compte tenu des enjeux qu'il implique pour le territoire communal et afin de mieux rendre compte de ce qui se passe à Chambéry métropole. IL en sera ainsi régulièrement sur d'autres thématiques ou d'autres institutions ou siège la Commune.

Mme Vallin-Ballas, Vice-Présidente chargée du logement et de la mise en place du PLH présente le Programme Local de l'Habitat 2008-2013 avec l'appui des services de Chambéry métropole.

Elle rappelle qu'après un premier PLH 2001-2006, le conseil communautaire a adopté un nouveau programme le 14/02/08 pour la période 2008-2013.

Le document qui se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientation et d'un programme d'actions territoriales par commune a fait l'objet d'une réflexion concertée avec les communes membres de l'agglomération.

Le diagnostic a fait état d'un manque de logements, non seulement pour satisfaire la demande des nouveaux arrivants mais aussi pour répondre aux besoins de la population locale liés au phénomène dit de « desserrement » des ménages.

Face aux besoins repérés, le PLH propose une politique de construction de logements neufs devant concerner en priorité :

- les logements locatifs sociaux,
- les logements pour les primo accédant

La mise en œuvre de cette politique de développement implique un partenariat entre la Communauté d'Agglomération chargée du PLH et les communes qui doivent transcrire les objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme.

Au sein de l'agglomération, la commune de Barberaz est caractérisée par un vieillissement de sa population.

Le taux de logements locatifs sociaux de la commune s'élève à 9 %. Il était en 2007 de 24 % pour l'agglomération chambérienne, majoritairement situés à Chambéry.

Afin que l'effort de production de logements sociaux soit réparti sur le territoire, le PLH préconise un effort soutenu de la part des communes qui comme Barberaz sont en situation de rattrapage de la loi SRU (taux de logements sociaux < à 20 %) et sollicite également les autres communes où les besoins sont importants.

Le Maire rappelle que la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) a fait obligation aux communes dont le taux de logements sociaux étant inférieur à 20 % d'adopter un plan triennal de rattrapage permettant d'atteindre cette proportion en 20 ans.

Il précise que l'objectif triennal 2005-2007 fixé à 33 logements a été atteint et que le conseil municipal sera prochainement amené à délibérer concernant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif 2008-2010 que le Préfet à cette fois fixé à 92 logements.

Le Maire souligne qu'une autre caractéristique de Barberaz est l'exiguïté de son territoire ainsi que sa forte densité de population. Ceci pour mettre en relief la difficulté de certains objectifs.

ADHESION AU C.A.U.E DE LA SAVOIE

Le Maire précise au Conseil municipal que le C.A.U.E. est un organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives, au service des élus, des enseignants, des professionnels du cadre bâti et des particuliers.

Le CAUE de la Savoie, au terme d'une convention le liant au Département, offre aux communes une aide à la consultance architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite (limitée à 3 jours par an).

Considérant l'intérêt d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie, le maire propose d'approuver l'adhésion de la commune au CAUE et le versement d'une cotisation annuelle de 0.10 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 contre (D. Diverchy), 3 abstentions (M. Deganis – D. Goddard – P. Labiod) et 22 pour approuve cette adhésion,

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE D'OCCASION POUR LA ZONE DE LOISIRS – DEMANDE D'AUTORISATION BUDGETAIRE

JL. Giannelloni informe le conseil municipal que la tondeuse utilisée pour la zone de loisirs est actuellement en panne.

Le montant de la réparation s'élève à 2 430 € TTC.

Compte tenu du coût de la réparation, la commune a engagé une consultation pour acquérir un équipement d'occasion.

Une offre d'un montant de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC (reprise déduite de 1 000 HT pour la reprise de l'ancienne tondeuse) a été remise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 contre (A. Vellard – F. Vivet), 3 abstentions (D. Diverchy – P. Labiod – M. Deganis) et 21 pour :

- donne autorisation au Maire pour une ouverture de crédit d'un montant de 10 800 € TTC affecté sur l'opération n° 14 « Matériel technique » correspondant au coût d'achat hors reprise, la reprise étant inscrite en recette à hauteur 1 200 € TTC,

- prévoit l'inscription de ces crédits au BP 2009.

FIXATION DU PRIX AU KM FACTURE POUR LA MISE A DISPOSITION DU BUS COMMUNAL

JL. Giannelloni rappelle que par délibération du 01/12/2008, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un bus de 31 places + chauffeur pour un montant de 113 321 € TTC.

Une réflexion a été engagée avec le SIVU Enfance Jeunesse Arts Vivants concernant la mutualisation d'utilisation de ce véhicule.

L'Association de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse dispose aujourd'hui d'un bus et a ponctuellement besoin d'un véhicule supplémentaire dans le cadre de l'organisation des activités des centres de loisirs de proximité.

Le coût de revient appliqué par l'AMEJ pour son propre véhicule est de 0.60 € TTC /km (pneus, vidange, assurances, passage aux mines).

JL. Giannelloni propose de fixer à 0.60 € TTC / km la mise à disposition du bus de la commune sans chauffeur à l'AMEJ ainsi que pour toute autre demande de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 contre (M. Deganis), 5 abstentions (A. Vellard – F. Vivet – D. Diverchy – D. Goddard – P. Labiod) et 20 pour :

- fixe à 0.60 € TTC / km la mise à disposition du bus de la commune sans chauffeur à l'AMEJ ainsi que pour toute autre demande de mise à disposition, le carburant étant à la charge de l'utilisateur.

ISOLATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA DGE 2009

Le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation du Budget 2009, une attention particulière a été apportée aux opérations d'isolation thermique des bâtiments communaux.

L'objectif est de mettre en œuvre un programme pluriannuel permettant de traiter progressivement tous les bâtiments communaux.

Afin de compléter le programme d'isolation thermique des bâtiments en 2009, le Maire propose d'approuver l'inscription au BP 2009 du traitement du Foyer Hubert Constantin pour un montant de 4 960 €HT et du Club House du Tennis pour un montant de 6 650 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'inscription au BP 2009 du traitement du Foyer Hubert Constantin pour un montant de 4 960 €HT et du Club House du Tennis pour un montant de 6 650 €HT.

- sollicite l'octroi d'une aide financière de la part de l'Etat dans le cadre de la DGE 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE ELEMENTAIRE CONCORDE

J. Anglade indique au conseil municipal que la directrice de l'Ecole Élémentaire Concorde sollicite une subvention exceptionnelle pour un projet de classe de découverte « Cirque et découverte de la Montagne » du 30/03/09 au 03/04/09 concernant toute l'école soit un effectif prévisionnel de 5 classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 750 € soit 5 € / jour x 110 élèves x 5 jours à l'école Concorde pour le projet de classes de découverte présenté.

QUESTIONS DIVERSES

- Information du conseil dans le cadre de la délégation donnée au Maire pour ester en justice

Le Maire rappelle que lors d'un contrôle routier intervenu le 21 juillet 2008, le conducteur d'un tracteur a percuté le véhicule conduit par le gardien de police municipale.

La Commune et l'agent ont déposé plainte à l'encontre du contrevenant.

L'affaire sera examinée par le Tribunal correctionnel de Chambéry le 5 mars 2009.

- Modification du Code des marchés publics

Le Maire informe le conseil municipal que deux décrets du 19/12/08 sont venus réformer le code des marchés publics et ont notamment relevé certains seuils de procédure. Le seuil de 206 000 €HT applicable aux marchés de travaux a ainsi été porté à 5 150 000 €HT.

Le seuil en deçà duquel l'acheteur public peut décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mesure de publicité et de mise en concurrence selon les procédures organisées par le code des marchés publics est relevé de 4 000 à 20 000 €HT.

Le Maire indique que dans un souci d'associer le conseil municipal aux décisions de passation des marchés, il ne sollicite pas de relever les seuils de délégations de signature qui lui ont été donnés par le conseil par délibération du 06/05/08.

- Convention avec l'ADMR

B. Parendel informe que le CCAS a approuvé la signature d'une convention avec l'ADMR qui est aujourd'hui l'association qui réalise le plus grand nombre d'heures d'aide à domicile sur le territoire communal.

- Constitution du comité de pilotage pour le suivi du PLU

Le Maire indique que le conseil consultatif urbanisme a arrêté la composition du groupe de travail qui sera chargé du suivi de l'élaboration du PLU. Elle a été basée sur le comité de pilotage du Centre Bourg avec deux modifications :

Manuel Bohorquez a été remplacé par Christophe Merloz, qui de par sa fonction de Président de l'agence écomobilité pourra apporter son éclairage sur le volet des déplacements.

Philippe Pons a été remplacé par Nicolas Provent, agriculteur et donc particulièrement lié aux enjeux et aménagements du territoire.

D. Diverchy regrette que les conseillers de l'opposition ne soient pas représentés.

Le Maire rappelle que les conseillers de l'opposition sont représentés au conseil consultatif urbanisme qui sera appelé à rendre des avis au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion concernant le comité de pilotage du PLU.

- Communication

M. Deganis indique qu'il regrette que le Maire ait précisé, lors de la présentation des vœux aux habitants, que pour la première fois, l'ensemble de la population avait reçu une invitation.

Il souhaite par ailleurs connaître le coût du carton d'invitation.

Le Maire précise qu'il a souhaité que l'invitation soit distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune ce qui constitue une évolution par rapport à la pratique des années précédentes.

R. Eymard indique que le coût des cartons d'invitation sera communiqué aux conseillers.

- Route des Gotteland

A. Vellard interroge le Maire quant aux modifications du projet d'aménagement de la route des Gotteland. Il indique qu'il tient à souligner la dangerosité du carrefour chemin de la Capite/rte des Gotteland.

A. Vellard souligne que les travaux auraient dû se terminer au 20 janvier 2009 et souhaite que cette précision soit portée au compte rendu de séance

Le Maire précise que les modifications apportées au projet portent sur des déplacements de places de stationnement qui ont été arrêtés en concertation avec les riverains.

Concernant la sécurité, le Maire précise que la mise en place d'un potelet à l'angle du chemin de la Capite permettra de protéger les piétons.

Quant au calendrier des travaux, le Maire rappelle que le goudronnage qui devait intervenir le 16/12/08 a du être reporté après la trêve hivernale du fait de la chute de neige intervenue ce jour là. Les travaux sont programmés pour la 3^{ème} semaine de février.